



HAL
open science

Le massif domanial de l'Aigoual cent ans après Georges Fabre Seconde partie

Jean-Claude Guérin

► **To cite this version:**

Jean-Claude Guérin. Le massif domanial de l'Aigoual cent ans après Georges Fabre Seconde partie. Revue forestière française, 2011, 63 (6), pp.735-753. <10.4267/2042/47205>. <hal-03449616>

HAL Id: hal-03449616

<https://hal.science/hal-03449616v1>

Submitted on 25 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

LE MASSIF DOMANIAL DE L'AIGOUAL CENT ANS APRÈS GEORGES FABRE SECONDE PARTIE*

JEAN-CLAUDE GUÉRIN

LES BILANS ACTUELS

Si le reboisement est bien localement une réussite politique, il l'est aussi socialement, grâce à Fabre qui s'y est fortement impliqué, convaincu qu'il contribuait ainsi à sauver le haut pays d'une faillite économique déjà inscrite dans la désertification humaine du pays : fort de l'appui de la bourgeoisie protestante qui tient alors les rênes du pouvoir, il sait ménager le clergé catholique local, qu'il associe aussi à sa démarche ; cette réussite a été largement célébrée, y compris par les forestiers, citations du grand homme à l'appui.

Mais pour l'administration forestière, cette réussite va bien au-delà du plan local : elle marque un virage profond dans l'attitude de ses agents (et de leur direction) qui découvrent que le social peut s'avérer pour eux plus payant que la répression, source de leur isolement local et donc d'un certain malaise pour leurs familles⁽¹⁾.

Sur le plan social

Francès montre que Fabre a bien rempli sa mission, puisqu'il chiffre à 2 millions de francs or les salaires distribués de 1875 à 1908, soit environ 900 000 journées de travail : à partir d'une étude locale de 1983, il distingue d'abord les emplois affectés à la gestion de la forêt estimés à 5,2 emplois pour 1 000 ha, les emplois créés par l'exploitation des bois et leur première transformation, 94 emplois permanents, soit 8 emplois pour 1 000 ha, enfin les emplois du secteur tertiaire découlant de l'existence du massif forestier, en fait la part de l'accueil touristique au titre du tourisme rural basé sur la forêt, 6 emplois pour 1 000 ha, soit un total de 19,2 emplois pour 1 000 ha.

Au plan économique

La récolte annuelle des bois montre une augmentation des coupes mises sur le marché, qui passe de 400 m³ en 1922 à 5 000 en 1953 puis déjà 22 000 en 1958, 40 000 m³ en 1983 (55 % de bois d'œuvre), sans écart significatif global entre Gard et Lozère, mais une répartition très différente : 43 % de Sapin, 5 % de Pin, en gros 18 % de Mélèze pour le Gard, contre 11,30 et 7 % pour la Lozère, où le Hêtre atteint 46,1 %, contre 33,3 % dans le Gard.

* La première partie de cet article est paru dans le n° 4-2011 de la *Revue forestière française*, pp. 469-486.

(1) Aspect déjà évoqué par l'auteur, avec l'article « Le regard des autres » (pp. 169-174) dans *Des officiers royaux aux ingénieurs de l'État dans la France rurale* (2001) : il découle du « virage des agents » des Eaux et Forêts du début du XX^e siècle, avec une ouverture d'esprit sur l'extérieur et aussi une liberté d'expression, qui vont faciliter leur « essaimage » (pp. 157-166).

Il faut noter encore, d'abord que la part du Hêtre n'a cessé d'augmenter depuis — elle atteint 60 % en Lozère —, mais surtout que Francès parle à peine du parc national alors qu'il en a vécu sur place à la direction régionale les 15 premières années d'existence, émaillées dès le début de « chamailleries » entre agents appartenant à deux établissements publics dont les attributions se chevauchent puisque 85,5 % de la surface forestière domaniale sont dans le « cœur » du parc, 13 976 ha (9 443 Gard, 4 533 Lozère) pour une surface forestière totale qu'il chiffre alors à 15 789 ha (16 350 ha en 2011), et que le Parc national des Cévennes (PNC) y a également déjà créé, non seulement des emplois de gestion, mais aussi des emplois induits à partir de ses propres actions, touristiques notamment.



Hêtraie lozérienne, avec à l'arrière-plan le sillon des gorges du Frayssinet puis le causse Méjean

Photo Roger LAFOUGE

Deux logiques différentes pour traiter de la forêt domaniale s'affrontent donc : les chiffres concernant l'accueil touristique en forêt dont se prévaut l'ONF sont sans doute dus au moins en partie aux subventions du PNC ; mais cela va bien au-delà. Le parc parle protection de la faune, l'ONF aménagement cynégétique ; le parc fermeture des paysages et biodiversité, l'ONF récolte annuelle de bois, commercialisation, débouchés des produits ; le problème des accès routiers, toujours enclavés, limite l'évacuation et la valorisation des produits forestiers, mais le parc souhaite ainsi maintenir une fréquentation régionale limitée pour sa petite station de ski (installée à moins de 1 500 m en milieu subméditerranéen, donc avec un enneigement restreint), afin d'éviter des travaux portant atteinte à l'environnement et aux paysages, mais surtout les conflits d'intérêt locaux qui ont « pourri » la vie de certains parcs alpins. Ces divergences de vocabulaire ne sont

bien entendu pas neutres, et l'accord en fait n'existe guère que pour craindre un réchauffement qui mettrait en cause l'avenir local du Hêtre, hier encore envahissant...

Bilan écologique et biodiversité

Pour la biodiversité, presque chaque écologue y va actuellement de sa propre définition, et on parle aussi maintenant de naturalité, quand la main de l'homme paraît ne s'être jamais manifestée à un moment ou un autre du passé d'un milieu, qu'on dit alors sauvage : ce n'est bien sûr plus le cas d'aucune forêt d'Europe, et surtout pas celui de l'Aigoual récemment « reconstitué », dont nous devons à Lemée (1950) et Firbas (1932) de connaître ses végétations passées y compris préhistoriques : des précautions s'imposent donc quand cette forêt se situe presque entièrement dans un parc national, conçu comme tous ses homologues français selon l'écologie classique écosystémique, pour protéger des activités humaines des milieux encore sauvages, selon le « principe de naturalité », formulation due d'après Larrère⁽²⁾ à Louis Olivier (ancien directeur du parc national des Cévennes après avoir été celui du Mercantour) : il pose le climax, notion déjà ancienne, bien connue des phytosociologues et des forestiers, en écosystème idéal vers lequel devrait tendre la bonne gestion de ces milieux. Un nouveau problème est ainsi posé pour l'avenir de cette forêt de l'Aigoual, puisque la science remet en cause depuis les années 1990 la notion statique du climax, au profit d'une nouvelle conception plus dynamique de l'écologie, à laquelle les forestiers, forts de leur expérience du terrain, ont déjà souscrit. Elle part du constat que, même sans intervention humaine, l'intégrité des écosystèmes peut être remise en cause par la seule nature, capable donc de rompre elle-même les équilibres passés. Il en résulte que la diversité biologique elle-même jouerait un rôle primordial dans l'adaptabilité des populations et des milieux.

On passerait ainsi de la notion de protection à celle d'adaptabilité durable, une nouvelle façon de préserver la nature, moins statique que la restauration d'un climax plus souvent rêvé qu'entrevu, avec des conséquences importantes dans les parcs pour la protection des espèces, car celle-ci devient sans utilité ni objet si les espèces s'avèrent incapables de s'adapter aux modifications naturelles de leur environnement, ou à la disparition naturelle des milieux qu'elles exploitent.

On sent tout de suite que la controverse n'est pas loin entre écologues et écologistes quant à une éventuelle main masquée de l'homme. On voit les implications en tout cas énormes pour la gestion des parcs, invités à se préoccuper d'une nature plus banale que les espèces rares dites « remarquables » parce qu'en voie de disparition, mais aussi plus difficile à cerner. On devine de même les actions nouvelles à entreprendre, un nouveau consensus à trouver aussi, plus délicat à mettre en œuvre étant donné la gouvernance locale qui s'est instaurée depuis la loi de 2006 : la forêt productive, déjà fragilisée avec le parc, pourrait en faire les frais. Et quelle évolution envisager aussi pour les aménagements forestiers, si ce concept d'adaptabilité durable leur est aussi appliqué ?

Que penser enfin de la naturalité actuelle en forêt de l'Aigoual ? Même si les cortèges floristiques accompagnant certaines essences forestières, naturelles ou réintroduites, plaident en faveur d'une reconstitution avancée dans certaines stations, les hésitations constatées depuis quatre-vingts ans quant à l'emprise (encore modifiée récemment une fois de plus dans le Gard) des séries d'aménagement et de leur mode de traitement — avec la tentation justifiable de la futaie régulière — iraient plutôt en sens inverse. Et comment oser parler de forêt naturelle, si presque partout, à cause de la chasse localement imprescriptible, le forestier doit continuer de subir une population de cervidés qui compromet les régénérations naturelles, notamment celle du Hêtre ?

(2) Cf. p. 206, renvoi de bas de page 271 dans *l'Histoire des parcs nationaux*, « Du principe de naturalité à la gestion de la diversité biologique », Raphaël et Catherine Larrère, pp. 205-219. Cf. aussi « Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux », Raphaël Larrère, pp. 23-41. Cf. également « Aux origines du parc national des Cévennes », Karine-Larissa Basset, pp. 77-93.

SYLVICULTURES ET AMÉNAGEMENTS FORESTIERS

Le suivi des aménagements forestiers s'avère révélateur de l'évolution de la forêt, surtout quand elle est proche encore de sa phase d'élaboration ; il permet aussi un bilan des sylvicultures employées. C'est pourquoi il apparaît important de lui consacrer ce développement.

L'historique des aménagements

Il commence à l'initiative de Nègre dans le Gard : 50 séries aménagées entre 1925 et 1939, plus 11 séries en Lozère. Il en reste encore 48 pour le Gard en 1968, pour une emprise de 10 981 ha, dont seulement 28 encore aménagées, et toujours 11 pour la Lozère.

Les aménagements gardois « en futaie jardinée » de l'époque Nègre, en fait très proches de simples règlements d'exploitation, sont devenus très vite obsolètes après la Seconde Guerre mondiale : il s'avérait donc plus qu'urgent d'y remettre de l'ordre, ce à quoi s'est employée la direction régionale de l'ONF à Montpellier mise en place en 1966. Un avant-projet d'aménagement général (Gard et Lozère) est ainsi approuvé par le ministre de l'Agriculture dès le 28 novembre 1972.

Francès, directeur régional en 1985, mais sur place comme adjoint depuis 1966, en trace une excellente synthèse, après son exposé justificatif de la création de nouvelles séries plus homogènes, mais fractionnées sur le terrain : l'ensemble se décompose alors, après 1972, en 18 séries seulement (plus 3 réserves), d'une contenance pouvant aller jusqu'à 1 600 ha pour les séries de production, dont détail ci-après :

Répartition	Nombre de séries ou de réserves	Surface (en hectares)
• En gestion sylvicole (production)		
Futaies régulières	5 séries	5 528
Futaies jardinées	4 séries	4 110
Futaies irrégulières	4 séries	1 453
Conversions	2 séries	750
Sous-total en gestion sylvicole	15 séries	11 895
• Hors gestion sylvicole		
Séries de protection	2 séries	3 505
Réserves naturelles intégrales	2 réserves gérées par le PNC	173
Réserve biologique domaniale	1 réserve gérée par l'ONF	18
Série hors cadre	1 série non aménagée	198
Sous-total hors gestion sylvicole	6 séries	3 894
• Total, toutes séries et réserves	21 séries ou réserves	15 789

Francès ne s'étend pas sur les séries fractionnées sur le terrain, restées limitées à la partie gardoise, où Paul Cabane, après de longues observations sur place, a réalisé ou suivi les premiers aména-

ments qui en ont résulté : malheureusement ses successeurs n'ont pas gardé sa connaissance minutieuse du terrain, et maintenant plus personne n'est peut-être vraiment capable de s'y retrouver.

Avant d'aborder les aménagements contemporains...

... il nous faut d'abord parler d'une étude très intéressante, surtout quand nous constatons encore dans le domanial, et notamment en Lozère, la présence de nombreuses séries traitées en futaie régulière, malgré l'intuition de Fabre. Ce travail, *Élaboration d'un plan d'action pour le développement du traitement irrégulier dans le parc national des Cévennes*, est un mémoire de fin d'études de la formation des ingénieurs forestiers de Nancy (FIF) soutenu par Loïc Molines en 2009.

Molines y signale la part très importante de la forêt dans le cœur habité du PNC, plus de 68 000 ha pour 93 000 ha, soit 75 % : la forêt domaniale de l'Aigoual n'en représente donc qu'à peine le quart ⁽³⁾, car bien d'autres forêts domaniales y sont recensées, surtout en Lozère à partir du périmètre RTM du « Tarn » ou d'acquisitions, en particulier sur les pentes du mont Lozère, et un peu dans le Gard comme déjà signalé ; il faut encore y ajouter les bois communaux et privés, l'auteur mentionnant aussi à ce dernier titre les plantations privées de Pin maritime dans la châtaigneraie, et celles, massives, de Pin noir intervenues grâce au FFN entre 1950 et 1970, notamment sur le causse Méjean (où le parc souhaite revenir en arrière).

La progression naturelle de la forêt est partout rapide. Elle colonise les milieux ouverts, notamment sur les pentes du mont Lozère (où le parc, sous la pression locale, la combat), les accrues sont chiffrées à 10 000 ha entre 1970 et 1990.

De nombreuses activités économiques, notamment forestières, trouvent leur siège dans le cœur, surtout en Lozère, et c'est pourquoi le parc a besoin d'y concilier les diverses fonctions de la forêt, d'abord pour préserver les paysages avec le maintien ou l'extension des milieux ouverts : ils sont facilement dégradés en forêt par les coupes rases de la futaie régulière. Il lui faudrait aussi mieux valoriser l'exploitation forestière dans le cadre d'un développement économique nécessaire. Il se doit donc d'encourager le traitement en futaie irrégulière, toujours peu pratiqué en forêt domaniale et notamment dans le Hêtre, car c'est lui « qui permet le mieux de répondre aux divers enjeux du parc », y compris en dehors de la zone cœur. L'étude détaille ensuite ses avantages, mais aussi les inconvénients (coûts) de ce traitement.

L'aménagement pour la Lozère 2010-2024

Unique et concentré sur cinq communes seulement, il nous fournit une excellente vision des problèmes globaux.

Il concerne quatre communes du périmètre RTM du « Tarn », Bassurels (1 641 ha), Fraissinet-de-Fourques (485 ha), Gatuzières (344 ha), Meyrueis (2 088 ha), il faut y ajouter Rousses (122 ha), car Deuxdeniers a procédé, comme Fabre dans le Gard, à des acquisitions hors périmètre. Il représente en 2007 une surface totale de 4 680 ha, dont 4 402 reboisables : 4 533 ha (97 %) en sont situés dans le cœur du PNC.

Sa constitution commence avec le rachat de l'ancienne forêt royale de l'Aigoual (186 ha à Meyrueis), la part des anciennes séries RTM acquises de 1884 à 1905, enfin des acquisitions privées en 1938, puis de 1975 à 1981 (pour 578 ha). Son altitude se situe entre 721 m et 1 567 m (au sommet), moyenne 1 100 m.

(3) La forêt de l'Aigoual n'a donc pas pu faciliter à elle seule la création du parc, mais l'importance de l'ensemble des forêts publiques, et notamment domaniales, y a très certainement contribué.

Les 11 séries RTM d'origine formaient 6 divisions, traitées séparément jusqu'en 1969 : peu touchées par l'avant-projet général de 1972, elles ont alors été utilement rassemblées en une seule unité de gestion devenue seulement effective en 1992, à l'échéance des aménagements en cours : 4 séries résineuses sont alors traitées en futaie irrégulière pour 1 849 ha (sur un total aménagé de 4 523 ha), les 4 autres l'étant en futaie régulière (1 138 ha), de même que les 2 séries feuillues (1 535 ha) — on y note déjà un fort retard dans la régénération du Hêtre — ; la 11^e série est hors cadre.

Pour l'aménagement suivant (1993-2007), la surface de la forêt, donnée pour 4 646 ha, est divisée en 5 séries seulement (dont 2 de protection et production) traitées, la 1^e résineuse en futaie irrégulière par parquets pour 2 687 ha avec 280 ha de régénération, la 2^e feuillue en futaie régulière pour 1 082 ha avec 98 ha de régénération, la 3^e pour l'accueil du public sur 253 ha, la 4^e de protection du milieu biologique représentant 283 ha en futaie irrégulière sans intervention programmée, et la 5^e hors cadre, 344 ha sans traitement.

Venons-en à l'aménagement actuel (2010-2024), avec ses constats de départ.

Essences : le Hêtre est dominant sur 2 037 ha, l'ensemble des feuillus sur 2 216 ha, les résineux sur 2 049 ha. Par rapport à 1992, en 15 ans donc, le Hêtre a gagné 4 %, les feuillus 7 %.

Types de peuplements : l'analyse des facteurs écologiques synthétisés au niveau des groupes de stations fait apparaître une potentialité de production supérieure à celle des autres forêts de la Lozère. Mais les peuplements sont nombreux à présenter une absence de régénération, plus de 2 000 ha avec les jeunes peuplements, dont plus de 800 ha à structure plutôt régulière ; tous améliorables (de même que les 135 ha de taillis de Hêtre encore existant), ils ont largement plus de 15 ans d'âge à cause des dégâts actuels de cervidés ; enfin deux peuplements réguliers sans régénération, l'un à dominante de feuillus, l'autre de résineux, sont tout de même mentionnés comme susceptibles de passer à la futaie irrégulière pour 333 ha, ils pourraient s'ajouter (par plantations ?) aux seuls 55 ha encore ainsi traités. On est donc obligé de noter un sérieux recul de la futaie irrégulière, qui en fait ne l'était auparavant que sur le papier.

La forêt est donc caractérisée par la place prépondérante du Hêtre, mais avec 331 ha de peuplements déperissant ou obsolètes, dont 266 sans régénération, celle-ci étant actuellement compromise par la surcharge des cervidés, cerfs surtout, plus accessoirement chevreuils, puis des sangliers. Il faudrait donc absolument réduire ces populations en concertation avec le PNC par des plans de chasse adéquats, en diminuant également les zones interdites à la chasse (actuellement de 2 460 ha) et en pratiquant des tirs d'élimination plus importants (ils existent depuis 1994).

La production ligneuse fournit des produits résineux de qualité, un capital sur pied élevé qui permet de porter à 70 m³/ha les prélèvements moyens par coupe, avec aussi un avenir certain pour le bois de chauffage de Hêtre, lequel pourrait également produire du bois d'œuvre avec les billes de pied des sujets déjà proches de leur maturité. Les points faibles restent l'hétérogénéité des produits mis en vente, l'absence de concurrence entre acheteurs, l'insuffisante accessibilité des coupes.

La mise en œuvre du nouvel aménagement part des constats suivants :

- des retards importants dans la mise en œuvre de la régénération (161 ha pour 435 prévus), et donc un bilan financier déficitaire de 30 % malgré une récolte moyenne par coupe de 65 m³/ha, supérieure aux prévisions mais avec un volume global prélevé inférieur de 32 % ;

- la présence actuelle de 55 ha seulement de peuplements d'allure irrégulière, répartis un peu partout, et qui se présentent plutôt comme des « confettis » de parquets contigus, de structure surtout régulière puisque résultant de peuplements initiaux équiennes, maintenus ensuite

trop longtemps sans gestion sylvicole (petits bois invendables), avec des directives de gestion irrégulière, mais qui ne définissaient en fait qu'une surface et des parcelles à régénérer ;

— une population trop forte de cervidés, l'absence totale des classes d'âge 0-15 ans voire même 15-30 ans parmi les jeunes peuplements, et un service forestier plutôt désarmé face au PNC.

Il en résulte le choix réfléchi d'une indispensable gestion par parquets, avec un traitement régulier pour un suivi facile de la surface de régénération, car un traitement irrégulier nécessiterait le suivi de régénération par placettes contrôlées tous les 5 ou 10 ans, ce pour quoi « *le service forestier ne dispose plus actuellement des moyens en personnels* » et qui serait encore insuffisant pour bien suivre l'état de santé des jeunes. Un traitement jardiné, dans lequel « *on ne tient pas compte de la régénération, obtenue à coup sûr à partir des densités de travail choisies* » ne peut être sérieusement envisagé dans l'Aigoual où « *tout fonctionne un peu au ralenti* », avec un accroissement moyen pour les hêtraies de 4,1 m³/ha/an et une rotation des coupes entre 10 et 14 ans, ce qui signifie que dans 14 ans, à la fin de l'aménagement actuel, le faciès de la forêt n'aura pas beaucoup changé.

L'aménagiste a cependant instauré une petite série irrégulière « *pour faire évoluer les esprits* », où les martelages vont être guidés par la surface terrière, plutôt que par des consignes du type « *on prélève une tige sur trois* ». Il préconise donc plutôt, une « *futaie continue* » où, au lieu de vouloir « *à tout prix se rapprocher des courbes de la futaie jardinée du Jura* », on souhaite plutôt optimiser la valeur intrinsèque de l'arbre individu, également la coupe du Pin à crochets voué de toute façon à disparaître avant 2020 et celle du Mélèze au-dessus de 1 300 m (secteurs à brouillards), la conservation en mélange seulement de l'Épicéa, tout en réduisant sa part. D'une manière plus générale, il faut prendre garde aussi aux essences limites (Hêtre et Sapin de l'étage montagnard supérieur en basse altitude) ou trop âgées, eu égard notamment à l'évolution climatique : sous un climat déjà dur et très irrégulier, le réchauffement ne se traduit pas en effet par



Pelouse pâturée avec pins à crochets puis coupes de régénération dans la hêtraie lozérienne

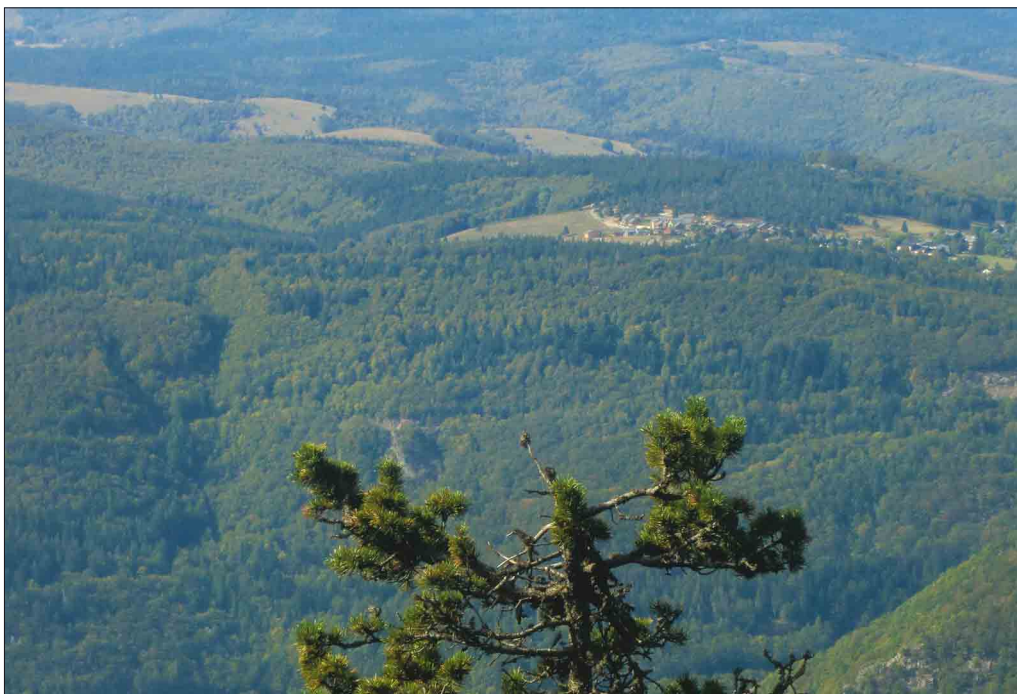
Photo Roger LAFOUGE

la seule réduction des précipitations, mais également par une irrégularité accrue, laquelle peut faire craindre une reprise de l'érosion (d'où le besoin de nouveaux seuils en pierre sèche, et du curage des anciens actuellement pleins), et également des répercussions sur la future composition et répartition des essences, à diversifier pour une meilleure réduction du stress hydrique.

L'aménagiste donne son point de vue, en rappelant qu'« *en montagne, c'est d'abord la nature (tempêtes, bris de neige, de givre...) qui fait la sylviculture* » : il faut donc avoir un groupe de régénération « *qui s'appuie dans 90 % des cas sur la régénération naturelle* ». Tout est dit avec lucidité.

Les aménagements de l'Aigoual pour la partie Gard (11 670 ha)

Nous pouvons maintenant passer plus rapidement sur les aménagements du Gard, largement touchés par la réorganisation de 1972 qui les regroupe en 5 divisions pour 8 séries d'aménagement, dispersées et mélangées sur le terrain : quatre de futaie irrégulière, composées surtout d'Épicéa, Sapin, Hêtre, deux de futaie régulière de Pin et Hêtre, une de jeunes boisements, une de protection. Ces séries discontinues représentaient certainement une idée intéressante de l'aménagiste, Paul Cabane : malheureusement, malgré tout l'intérêt et la qualité de son travail initial, l'étalement trop long dans le temps des aménagements encore en cours, conjugué à leur émiettement sur un terrain difficile d'accès, n'a jamais permis aux aménagistes suivants de disposer de leur connaissance suffisante sur le terrain et d'une vue d'ensemble. Devant les retards et l'anarchie qui en ont résulté, l'administration locale a dû « siffler la fin de la partie », et présenter un nouveau projet d'organisation approuvé le 28 juillet 2000 qui, avec six ensembles géographiques à nouveau cohérents dénommés divisions, a permis enfin une remise en ordre,



Vue vers le Sud et sur la hêtraie gardoise, avec au centre le village de l'Espérou et à l'arrière-plan le Lingas

Photo Jean-Claude GUÉRIN

malheureusement toujours inachevée en 2011, par suite des aménagements antérieurs dont le dernier ne se termine qu'en 2016 ; ces six divisions se nomment désormais : Georges-Fabre, environ 2 700 ha ; Lingas-Saint-Guiral, environ 2 350 ha ; Lingas-Cazebonne-La-Quinte, environ 1 700 ha ; Montagne-de-Saint-Sauveur, environ 1 000 ha ; Montals, environ 2 100 ha ; Suquet, environ 1 500 ha.

Deux aménagements seulement étaient approuvés fin 2010, Georges-Fabre (2005-2019) et Montals (2006-2020), assez légers. Le dernier né, Lingas-Cazebonne-La-Quinte (2009-2023), de meilleure qualité, respecte le même plan que celui de la Lozère, mais n'apporte aucune réflexion nouvelle sur la sylviculture.

On peut cependant tirer quelques enseignements de ces aménagements. Ainsi pour Georges-Fabre (mont Aigoual et Valleraugue), on apprend que la régénération est présente dans 23 % des peuplements de futaie, mais que « *d'après le réseau Rénécofor, une seule faînée, partielle, aurait eu lieu ces dix dernières années* ». Les cervidés semblent moins inquiéter qu'en Lozère, et l'accent est plutôt mis sur les activités cynégétiques florissantes. Les recommandations de sylviculture du parc pour sa zone cœur imposent une limitation, des parquets, entre 1 à 10 ha pour la régénération naturelle, 1 à 6 ha en artificielle, du nombre d'essences résineuses autorisées limités à 6 (Épicéa, Mélèze, Pin laricio, Cèdre de l'Atlas, Sapin de Nordmann, Douglas), l'allongement des durées de renouvellement des peuplements, des contrôles sur les travaux de route et équipements divers ; des orientations régionales forestières (ORF) spécifiques ont également été établies, ainsi qu'en fait état Molines (2009). Elles privilégient bien sûr la futaie irrégulière.

Le travail de remise en ordre n'est donc pas achevé dans le Gard, maintenant rattaché à l'antenne ONF de l'Hérault, puisque l'organisation territoriale ONF a supprimé la direction régionale Languedoc-Roussillon de Montpellier, et rattaché l'ensemble à la direction territoriale Méditerranée d'Aix-en-Provence, désormais scindée en agences (inter-)départementales, elles-mêmes découpées en unités territoriales.

Il a fallu la qualité du travail d'aménagement pour la Lozère, celle d'écoute de son chef d'antenne et de l'aménagiste, l'obligeance du chef de l'antenne Gard-Hérault, la bienveillante compréhension du responsable Gard à ses demandes d'explication, pour que l'auteur parvienne enfin à une meilleure appréhension de la réalité du terrain, et en même temps des difficultés rencontrées par le personnel forestier.

L'ÉVOLUTION DES RELATIONS LOCALES ENTRE LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES ET LA FORÊT PUBLIQUE DEPUIS 1970

Par ailleurs, l'opposition au futur parc s'est cristallisée dès la fin des années 1950, dans les Cévennes protestantes, en particulier autour de l'Aigoual. Il semble donc que la méfiance historique des Cévenols vis-à-vis de l'État l'ait emporté sur un quelconque paradigme protestant de l'idée de protection de la nature.

Karine-Larissa Basset

L'idée d'un parc national cévenol a été pensée en Lozère, peut-être surtout pour tenter de faire pleuvoir sur ce pays « oublié » et déshérité les crédits promis à sa zone périphérique, qui devaient compenser, et bien au-delà, les inconvénients de la petite zone centrale « culturelle », où il faudrait encore compter avec lui.

Au départ et même si l'histoire s'est ensuite écrite différemment, la partie gardoise protestante n'était pas partie prenante, elle est même devenue très vite hostile au projet, auquel sa sensi-

bilité politique aurait dû pourtant l'incliner. Tel est le sens de l'épigraphe, tirée de l'excellent article de l'historienne Karine-Larissa Basset, auquel nous renvoyons pour les détails, tenants et aboutissants du projet.

Il faut cependant rappeler que, dans les Cévennes et depuis le XVI^e siècle, les catholiques et les protestants n'ont cessé de s'affronter. L'épisode sanglant, encore présent dans la mémoire collective, de la révolte des Camisards, au tout début du XVIII^e siècle, témoigne de l'esprit et des réactions cévenols déjà évoqués. C'est pour cette raison que l'administration forestière, après la réussite des reboisements de Fabre dans l'Aigoual gardois, avait pris l'habitude pour éviter des problèmes locaux, de nommer à sa suite à Nîmes et jusqu'au milieu du XX^e siècle, des conservateurs la plupart du temps protestants, Ducamp, Nègre, Flaugères... Rien d'étonnant donc qu'elle ait récidivé en 1970, dès le relatif échec de son chargé de mission catholique à Mende, et fait nommer deux protestants comme premiers directeur et président du parc, au siège choisi de Florac, dans le Sud protestant de la Lozère. Le directeur, âgé, seul forestier parmi les premiers personnels du parc, partira vite, dès 1974, mais le président, un haut fonctionnaire originaire des Cévennes gardoises (le hameau de Vabres) restera au contraire douze ans en poste pour la satisfaction de tous, avant qu'un autre protestant, originaire cette fois du Sud de la Lozère, ne prenne sa place. En 1986 cependant, la couleur politique prend définitivement le pas sur l'appartenance religieuse ⁽⁴⁾ : elle s'impose depuis, avec le recul général, même dans les Cévennes, du poids des religions chrétiennes, et plus récemment de la loi de 2006.

Ceci posé, il nous faut revenir à l'Aigoual, et tenter d'approfondir pourquoi, dans le Gard, les rapports forêt-parc ont toujours été plus tendus qu'en Lozère.

Pour approcher au mieux la vérité, nous avons interrogé sur le sujet à nouveau les chercheurs ⁽⁵⁾ et les protagonistes des deux entités, direction du parc et responsables ONF locaux concernés, puis recoupé leurs témoignages. Cela n'a été ni rapide ni facile, malgré l'atout important de la présence à la direction du parc dès son début, d'IGREF, forestiers de formation ou non, comme directeurs ou directeurs adjoints ⁽⁶⁾, et en plus depuis les années 1997-2000, d'un IGREF ou IAE de formation forestière, chef d'un service du parc chargé aussi de contrôler les activités forestières avec l'aide d'un chargé de mission également forestier (IAE).

Depuis sa création fin 1970, les rapports de l'établissement public PNC avec les services locaux de l'établissement public ONF n'ont jamais été simples, surtout dans la forêt domaniale de l'Aigoual, dont 85,6 % de la surface totale sont situés dans le cœur du parc (97 % pour la partie lozérienne), chacun des deux organismes ignorant au départ superbement l'autre.

Il faut bien constater qu'aux débuts du parc, il n'y a plus d'habitants dans la partie gardoise du cœur, peu d'agriculture et donc des aides limitées, seulement beaucoup de forêts, la plupart domaniales mais aussi privées souvent issues de reboisements FFN : pour les gestionnaires locaux de cette forêt, la plupart cévenols protestants, ainsi que pour leurs ouvriers et entrepreneurs forestiers, le parc a été tout de suite considéré comme une entrave à leur liberté de travail, du fait des agents d'un autre établissement public qui ne « comprenaient rien à la gestion forestière » et prétendaient les surveiller, en particulier quant au braconnage (sur lequel les « forestiers » étaient suspectés à tout le moins de fermer les yeux). Il s'agit donc là d'abord

(4) Elle disparaît donc pour les directeurs dès la deuxième nomination, c'est-à-dire en 1974 alors que le nouveau ministère de l'Environnement a remplacé aux commandes l'administration forestière, restée rattachée à l'Agriculture après son amputation de la protection de la nature. Puis Jacques Blanc, l'homme fort de la Lozère jusqu'en 2011, impose en 1986 le nom du nouveau président. Il n'a cessé depuis de peser sur toutes les élections, sans réussir cependant à se faire nommer (élu en 2004, mais ayant dépassé la limite d'âge statutaire de 65 ans, il a dû se contenter de la première vice-présidence).

(5) Voir aussi Marie-Claude Guerrini, sociologue chargée de recherche au CNRS « Systèmes de pouvoir et gestion du territoire dans le Sud du parc national des Cévennes », *Strates*, 5, 1990. L'article concerne surtout la partie Gard. Du même auteur, « Le Parc national des Cévennes, compromis entre conservation et développement », *Strates*, 8, 1995.

(6) Parmi les six anciens directeurs (mandat de 5 ans non renouvelable) encore vivants, un seul, retraité non IPEF, n'a pu être touché, les cinq autres ont répondu.

d'un conflit de pouvoir et de territoire de caractère politique, mais avec une réminiscence plus religieuse : pour l'Aigoual et ses alentours et aussi tout le Sud de la Lozère, les agents du parc deviennent les « nouveaux dragons du Roi ».

Le souvenir des travaux de reboisements de Fabre, imposés au départ contre le sentiment profond des locaux, agriculteurs éleveurs depuis toujours, ressurgit alors. On prétend à nouveau que l'adhésion du pays cévenol gardois aux reboisements de Fabre, célébrée dans la première partie de cet article, aurait été factice, certaines rumeurs rapportant que les paysans, plantant le jour pour pouvoir subsister, revenaient arracher leur travail dès la nuit tombée, ce qui leur permettait d'augmenter encore leurs retombées financières. Tout en y trouvant son compte, la population locale n'aurait donc jamais vraiment accepté les agissements de l'administration forestière, la même qui lui propose maintenant un projet de parc qui ampute son territoire, avec en plus un siège hors du Gard : il faut rappeler ici l'accueil houleux réservé à Nîmes à son représentant venu le présenter, Yves Bétolaud, le « père » des parcs nationaux.

Vingt ans après sa création, des panneaux hostiles au parc persistaient encore dans l'Aigoual côté Gard, cependant que les agents locaux de l'ONF, très souvent résidents et élus locaux des communes du cœur ou de la zone périphérique, n'hésitaient pas à s'y livrer ouvertement sur place à des manifestations hostiles au parc et à ses personnels ⁽⁷⁾.

La montée en puissance dans les parcs nationaux, à partir des années 1980, des écologues n'a certes pas contribué à améliorer cette situation : biologistes porteurs de savoirs très spécialisés, leurs rapports avec les responsables forestiers locaux également formés à la biologie mais plus généralistes — ainsi qu'avec leurs adjoints IAE ou techniciens aux savoirs de plus en plus pointus —, se sont très vite révélés détestables, les points de friction se multipliant partout.

Enfin, les spécificités du PNC — parc cévenol et habité —, ses priorités patrimoniales et culturelles affichées, qui privilégient l'agriculture-élevage ancestrale, l'architecture et l'ouverture des paysages, contribuent à ce que les gestionnaires de la forêt aient l'impression qu'elle n'y pèse pas suffisamment au regard de l'importance de son emprise. Une part du malentendu vient sans doute aussi de là.

Quoi qu'il en soit, cette situation attestée par les deux parties, quasi intenable dans le Gard, ne pouvait perdurer. Dès la fin des années 1980, des rencontres personnelles, furtives dans le Gard, plus détendues en Lozère, réunissent le directeur du parc et le chef du centre ONF concerné, afin de tenter de régler à l'amiable les problèmes les plus irritants, et d'abord ceux opposant les naturalistes aux forestiers ⁽⁸⁾ : mais cette pratique entraîne des pertes de temps, et surtout des non-dits dangereux à la longue, sans même permettre toujours de parvenir à régler à l'amiable le problème. Malgré son pragmatisme et ses résultats plutôt encourageants, elle montre vite ses limites, et apparaît surtout inadaptée pour régler des problèmes de caractère plus général : sylvicultures recommandées en zone centrale du parc ; rapports forêt-agriculture-élevage ; maintien souhaité de paysages suffisamment ouverts et donc limitation de l'expansion naturelle de la forêt (y compris sur les causses et les pentes du mont Lozère) ; remise en cause certaine de l'usage des résineux, de l'ouverture de routes forestières... ; absence fréquente de soumission au régime forestier des parcelles boisées appartenant au parc ⁽⁹⁾. Des essais de réglementation écrite sont

(7) Voir les travaux de Basset et de Guerrini déjà cités plus haut.

(8) Les noms d'oiseaux volent, « khmers verts » pour les naturalistes, « prédécesseurs » ou « gens de la préhistoire » pour les forestiers, ces derniers n'hésitant pas non plus à marteler les vieux arbres à faune spécifique ou même à détruire des milieux protégés par le parc.

(9) L'affaire dite de la série jardinée du Lingas, qui nous a mobilisé, se rattache à ce dernier point. Elle visait la forêt du lac des Pises, une vingtaine d'hectares. Si elle peut avoir perturbé la direction de l'espace rural et de la forêt, elle est passée totalement inaperçue sur place, tant dominaient alors les autres problèmes. Il faut cependant noter que, dans le parc, les terrains domaniaux ou communaux où le régime forestier n'est pas appliqué porteraient aujourd'hui sur des surfaces beaucoup plus importantes. Molines (2009) parle de plusieurs centaines d'hectares de propriétés forestières très variées, majoritairement en zone cœur.

alors tentés par le parc, on constate vite que cette solution ne peut fonctionner que si on parvient d'abord à réunir autour d'une table tous les agents concernés.

Mais il faut alors d'abord officialiser cette nouvelle méthode. C'est l'œuvre du directeur suivant. Pour aboutir, il lui faut aller chercher le poids d'une décision du comité interministériel d'aménagement du territoire réuni à Mende sans doute pour l'occasion (12 juillet 1993), puis la négociation par le parc d'une mise à disposition gratuite à mi-temps, pour l'année 1994, d'un ingénieur des travaux des Eaux et Forêts (ITEF) en poste à l'ONF à Florac : il a été choisi par les deux parties pour ses qualités reconnues de négociateur. Il lui faut encore mettre à plat tous les problèmes pendants, dégager à leur sujet un consensus minimum puis des compromis acceptables par toutes les parties, y compris la forêt privée également concernée, ce qui n'a pas été le plus simple. Cela prend au total deux ans et demi, de janvier 1994 à juillet 1996, pour aboutir à une rédaction « acceptable » des *Recommandations de sylviculture pour la zone centrale du PNC* et des ORF, puis la caution pour les premières et l'approbation pour les secondes de la DERF (lettre avec ses annexes du 10 octobre 1996) pour enfin obtenir, après passage devant le conseil scientifique du parc, l'approbation de ces *Recommandations* par le conseil d'administration du PNC (où siège le président du centre régional de la propriété forestière) le 15 décembre 1997, plus de quatre ans au total, c'est-à-dire autant que leur préparation préalable (les premières réunions « furtives » datant de 1989).

Le contenu de ces recommandations, dont il a déjà été parlé plus haut, importe moins que le fait qu'il a pu être ainsi mis fin à 25 années de rapports trop personnalisés et affectifs : dans l'esprit où il a été conçu, aussi grandes qu'aient été les qualités de son rédacteur, ce texte de compromis ne pouvait être parfait : comment parler par exemple dans le sommaire de qualité et de stabilité des paysages en proposant en même temps de les modifier grâce à « *une orientation vers la futaie irrégulière et mélangée* », ou « *d'assurer le renouvellement du stock de très vieux arbres* » (vision naturaliste, tout un paragraphe sur le sujet) quand déjà les jeunes manquent partout pour assurer la pérennité de la forêt...

Mais tout n'était pas encore réglé, car les *Recommandations* du parc, qui l'engageaient aussi, ne pouvaient valoir que bien appliquées (et correctement interprétées) par le parc, c'est-à-dire si des forestiers en étaient chargés au sein des équipes mêmes du parc, parmi lesquelles on comptait déjà une équipe d'architectes, de muséologues, de « biologie » avec deux écologues et un agronome... La direction du parc l'a cette fois compris : dès 1995, elle a obtenu la mise à disposition gratuite à temps complet du rédacteur des recommandations, en tant que chef d'un nouveau service « protection et aménagement du territoire » également directement en charge des problèmes forestiers jusqu'en novembre 1997. Quatre IGRF ou IAE forestiers, bientôt cinq, l'ont depuis successivement remplacé, payés sur le budget du parc, le service s'appelant aujourd'hui service Études, protection et aménagement durable. Un chargé de mission forestier spécialisé leur a été adjoint, ils sont actuellement deux, mais un seul pour s'occuper de toutes les forêts. Est-ce vraiment suffisant pour simplement suivre tous les dossiers ?

Enfin, établies depuis plus de quinze ans déjà, les *Recommandations* n'ont pas pu prendre en compte la fragilité ici toute particulière des divers peuplements et espèces vis-à-vis du réchauffement et de l'irrégularité climatique, et de toute façon la loi de 2006 impose maintenant, qu'après la révision du décret de création de 1970 avec le nouveau décret du 29 décembre 2009, la charte du parc soit à son tour revue pour être absolument approuvée au plus tard le 31 décembre 2012 par décret en conseil d'État.

Le CA du parc vient d'arrêter son avant-projet le 13 octobre 2011, il est déjà consultable sur internet et a été examiné en première lecture par le Conseil national de la protection de la nature le 16 novembre 2011 après visite des deux rapporteurs sur le terrain, lesquels dans leur

rapport très critique de 9 pages reprochent à l'avant-projet du parc beaucoup d'insuffisances, en s'appesantissant particulièrement sur la partie forestière. Qu'on en juge ci-après.

Les forêts seraient gérées pour l'essentiel en futaie régulière, laquelle « *n'est pas adaptée du tout en forêts de montagne en raison des risques d'érosion des sols* » et surtout ne représente pas le « *fonctionnement naturel des hêtraies sapinières et des hêtraies* » : l'enrichissement biologique de la forêt est incompatible « *écologiquement avec des perspectives croissantes de récolte de bois* » ; la gestion en futaie irrégulière « *qui a fait ses preuves depuis des décennies* » est à préconiser absolument, y compris dans les « *plantations héritées du FFN* », au lieu de la futaie par parquets aux pratiques non satisfaisantes ; il faut y craindre notamment « *une augmentation des coupes, comme partout en France depuis plusieurs années* ».

« *Les coupes rases sont dommageables pour les sols et choquantes dans le paysage, surtout si elles sont suivies de plantations et d'exotiques encore !* ». « *Le retour lent et à long terme vers une composition dendrologique autochtone, avec pour but la disparition des espèces exotiques et le retour des feuillus* », est aussi demandé.

Six espèces, dont le Douglas, le Cèdre de l'Atlas et le Pin laricio, sont maintenant exclues comme « *exotiques* », de même que les Pins d'Alep et noir d'Autriche, au nom du risque de « *contamination génétique* » des pins de Salzmann endémiques. Même punition pour les Sapins méditerranéens vis-à-vis du Sapin pectiné local ; seules les formations « *natives* » de Pin sylvestre (qui peut pourtant s'hybrider avec le Pin de Salzmann) trouvent grâce à leurs yeux avec un traitement en futaie irrégulière, car « *elles peuvent aussi constituer un habitat de remplacement en faveur du grand tétras* ».

« *Aucune forêt, même en plantation ne doit alimenter de chaufferies industrielles* », et les projets de bois énergie sont à prendre avec des pincettes, étant donné le « *danger de la filière pour la biodiversité forestière* ».

Retour aussi des feuillus et « *vers une composition dendrologique autochtone* », en y gardant les feuillus spontanés ; suppression des coupes rases surtout suivies de plantations d'exotiques proscrites.

Les zones en réserve intégrale sont également jugées trop « *modestes* », il faudrait traiter ainsi les nombreuses forêts ou boisements spontanés à l'abandon pour les protéger, si possible avec un plan de gestion, et créer ainsi une réserve de plusieurs milliers d'hectares à arrondir par rachat de parcelles privées sans emploi.

Le CNPN approuve la lutte contre l'avancée forestière « *quelle qu'elle soit* » (peuplements FFN ou boisements spontanés) si l'agriculture a besoin de ces terres, également le maintien par l'ONF de la réserve dirigée du Bougès, même s'il n'y a plus aucun grand tétras, mais avec gestion en futaie irrégulière « *avec respect des gros bois et des arbres morts, en proscrivant les espèces exotiques comme le Douglas et le Cèdre* »... ».

Dans le cœur, la forêt domaniale devrait afficher l'objectif de 5 000 ha « *orientés vers la libre évolution* », nous en sommes à peine à 2 000 ha. Dans les reboisements RTM, il faudrait enrichir en essences indigènes. Et si la « *future grande réserve intégrale* » se situait dans ce cœur, il faudrait que ce soit « *dans les vieilles hêtraies de l'Aigoual ou sur les bordures du causse Méjean* ». Il faut poursuivre les actions de « *renaturation* », ainsi l'implantation de chênes dans les pinèdes « *exotiques* » du causse Méjean. Les anciens reboisements RTM sommitaux doivent être rendus à la lande pâturée, notamment sur le mont Lozère.

On peut comprendre que, devant une telle avalanche, certains forestiers, et notamment privés, puissent appeler au secours.

Les rapporteurs suggèrent un second avis intermédiaire, mais le calendrier s'accélère puisque le projet définitif doit absolument être approuvé par le Conseil d'Administration du parc au printemps 2012 pour un décret en conseil d'État avant fin 2012, nous reviendrons dans notre conclusion sur les problèmes qui se posent.

CONCLUSIONS

*La foi ! Ils l'avaient tous, ces forestiers superbes,
Audacieux conquérants des grands déserts ruraux,
Où le fier paysan mangeait son blé en herbe,
En sacrifiant son sol aux rites ancestraux.*

Marcel Gavalda ⁽¹⁰⁾

Revenons d'abord au personnage central de cette histoire, et aux trous d'ombre évoqués dans l'avant-propos. Le suivi attentif du film de Marc Khamne, les commentaires des participants, à la fois dans le film et après, nous aident à mieux saisir la réalité : ils disent clairement, d'abord que Fabre est « protestant d'ailleurs probablement converti », avec un peu plus tard l'utilisation de cet autre commentaire non anodin du même intervenant : « Quand un catholique épousait une protestante ou l'inverse, il lui fallait s'expatrier ».

À l'évidence Fabre, après avoir rejoint d'abord en août 1868 Dijon à sa sortie de l'École forestière, y déprime, à cause d'une déception, due au poste ou sentimentale : il éprouve alors l'impérieux besoin de se ressourcer dans la montagne lozérienne de ses ancêtres. Son père Augustin, catholique, était né un peu plus au nord à La Canourgue, près des grands Causses et des gorges du Tarn. Il postule donc pour l'intérim du cantonnement de Mende obtenu en octobre 1868, en devient le titulaire en 1869, puis demande presque aussitôt son rattachement au service du reboisement de la Lozère. Il cherche encore sa voie forestière.

Mais la guerre de 1870 arrive très vite. Il est, comme son personnel, mobilisé, puis l'Empire s'effondre, la République tarde à s'installer. Le service restant balbutiant, il en profite pour se former sur le terrain et voyager, toujours à la recherche de graines qui veuillent bien pousser, et passer une licence de géologie, son autre passion.

Il fait alors la connaissance de Madeleine Granier dont le père Louis Granier, protestant du Gard, forestier sorti en 1834 de Nancy, major comme Fabre et promis donc aussi à un bel avenir ; en disponibilité depuis 1859 pour des raisons qu'on ignore, il demande sa mise à la retraite en 1875. Pour pouvoir épouser Madeleine, dont l'oncle est pasteur, Fabre doit embrasser la religion protestante. Le mariage a lieu fin 1875, il doit quitter la Lozère.

Le service du reboisement du Gard est justement vacant, il n'attire pas encore grand monde. Cela tombe bien pour Fabre, c'est un avancement de grade assuré, et les terrains à reboiser dans l'Aigoual sont plus importants qu'en Lozère. Il est toujours romantique mais très pris par son métier. Madeleine est la femme idéale qu'il lui faut, solide pour veiller sur son foyer. La mécanique Fabre — avec sa belle intelligence, l'acquis amassé pas à pas, la magie de son verbe, source de son grand pouvoir de conviction et aussi de séduction — peut maintenant fonctionner à plein régime. Les trous d'ombre ont disparu, ses enfants naissent et croissent. Ses arrières lui paraissent assurés quand son ancien (promotion précédente de Nancy) qu'il a donc bien connu,

(10) Marcel Gavalda (ENEF 1955), chef du centre de gestion ONF de Lozère à Mende pendant vingt ans, avant d'y prendre sa retraite : extrait d'un poème en six quatrains composé en hommage aux reboiseurs du causse de Mende, à la fin du XIX^e également.

Daubr e, devient en 1888 directeur des for ts. Il peut d sormais sans risques excessifs court-circuiter ses sup rieurs et se lancer dans la construction de son observatoire...

Avec le temps, la r ussite, l'avancement et les honneurs, il s'ancre sans doute un peu trop dans la conviction qu'il a toujours raison, ne se rend pas bien compte qu'apr s sa promotion sur place comme conservateur en 1900, il n'existe plus de « fusible » entre lui et son « protecteur ». Il ne saisit pas surtout que les perspectives de fin de carri re de ce dernier ne jouent plus en sa faveur. C'est la chute ⁽¹¹⁾, il se sait malade, seul d sormais pour lui le silence est grand.

Cependant, cent trois ans plus tard, le temps n'est plus, et depuis cinquante ans d j , d'une administration foresti re d'Etat h riti re d'une tradition multi-s culaire et de structures de l'ancien r gime jusque-l  peu modifi es. Non plus celui de la « grande » conservation de N mes ⁽¹²⁾ r gnant sur la foresterie languedocienne et, depuis Fabre et ses coll gues, sur ses montagnes, gr ce rappelons-le aux tr s importants cr dits RTM d'alors.

Les pouvoirs de cette administration n'ont cess , depuis le tournant des ann es 1960, de se trouver amput s avec la cr ation d s cette  poque de nombreux  tablissements publics devenus autonomes (chasse, p che, gestion foresti re avec l'ONF, parcs nationaux...), fin 1970 celle du minist re de l'Environnement qui re oit la protection de la nature, en 1983 les lois de d centralisation qui la rendent plus d pendante des pouvoirs locaux. Elle subit enfin depuis, non seulement la mont e en puissance d j  amorc e de l' cologie et des  cologues, mais surtout celle de son avatar politique, l' cologisme et les  cologistes.

Les r sultats de cette administration d mantel e, jamais aussi toute puissante ni r trograde que l'ont pr tendu ses d tracteurs, doivent maintenant de plus en plus rendre des comptes, dans les d bats multiples et pluridisciplinaires concernant la gestion et la survie des for ts,   des interlocuteurs qui contestent aux agents forestiers de tous niveaux le simple savoir de leur m tier : ils sont pourtant de mieux en mieux form s, scientifiquement et techniquement, mais ne savent toujours pas bien se mettre en valeur et manquent enfin, et plus encore depuis la r cente r vision g n rale des politiques publiques (RGPP), des moyens n cessaires   leur action sur le terrain.

Aujourd'hui donc, la for t domaniale de ce grand massif de l'Aigoual n'est ni si naturelle, ni si certaine de son avenir, que certains l'ont c l br e : la quasi-absence de r g n ration naturelle chez les grands r sineux en dehors du Sapin, ou sa destruction par les cervid s, surtout au niveau du H tre, apparaissent d'autant plus inqui tantes que le r chauffement climatique contraint   r viser les aires de d veloppement des essences phares, avec des moyens (de terrain et financiers) de plus en plus limit s, tant pour l'Etat que pour ses  tablissements publics, et donc sans doute aussi pour le parc.

Plus que jamais, les for ts relevant du r gime forestier ont donc besoin de rester productives pour pouvoir  tre entretenues, voir leur biodiversit  am lior e, prot g es aussi en montagne et dans l'Aigoual tout particuli rement, par le maintien de s ries RTM de protection qui puissent emp cher des reprises d' rosion, plus pr visibles encore avec le r chauffement climatique et l'irr gularit  accrue des pr cipitations qu'il entra ne partout. La production foresti re et le tourisme sont seuls capables de lui procurer les ressources dont elle a besoin pour maintenir un

(11) Version de la petite fille adoptive de Georges Fabre, h riti re par son p re Ali — dernier fils de Georges et Madeleine — de la maison familiale des Granier   Cardet pr s d'Al s, et donc aussi de ses archives, notamment celles de Madeleine qui, apr s Georges (lequel y installa un temps son bureau de conservateur), y termina aussi sa vie : « *Je crois la r alit  toute simple : une histoire de gros sous. G co tait trop cher : observatoire, Hort de Dieu, arboretums, routes foresti res, terres achet es en vue du reboisement au double de leur valeur, maisons foresti res construites ou restaur es ...* » : derni re lettre du 24 septembre 2007, un peu avant sa mort,   Marc Kanne r alisateur du film d j  cit , sign e Lysianne Llech-Fabre.

(12) Le dernier conservateur   N mes sera Jean Prax (ENEF 1933), catholique, originaire de l'Aude. Il avait autorit  sur le Gard, l'H rault et la Loz re, et deviendra en 1965 ing nieur g n ral, chef de la circonscription d'action r gionale du minist re de l'Agriculture pour le Languedoc-Roussillon   Montpellier, o  si gera  galement la direction r gionale ONF Languedoc-Roussillon de 1965   2002.

certain emploi local, la volonté originelle de Fabre, en évitant le désert humain qui déjà pointait au milieu du XIX^e siècle avec une agriculture déjà et toujours peu rentable.

Le parc, qui de son côté régleme pour arrondir son pré carré avec des moyens également limités pour les mêmes raisons, pourrait-il alors y suppléer, au moins dans son cœur, dans le temps même où la loi de 2006 le rend plus sensible lui aussi aux pouvoirs locaux, possibles apporteurs il est vrai de crédits nouveaux ? Les agents du parc ont-ils tous bien compris aussi, et les membres de son CA, que si l'écosystème forêt, en fait un ensemble d'écosystèmes qui interagissent entre eux, voit disparaître son couvert d'arbres dominants, les autres écosystèmes finiront par disparaître à leur tour ? Il est très joli d'entendre un écologiste convaincu déclarer « *La forêt n'a pas besoin de l'homme pour vivre, elle existait avant, elle existera encore après lui* » : mais si on coupe les arbres pour des raisons diverses (résineux, paysage traditionnel ou non, agriculture et élevage traditionnels dits « culturels »...), et que l'homme n'intervient pas pour reconstituer le couvert, on se retrouverait vite devant le « grand désert rural » de l'Aigoual du milieu du XIX^e siècle.

Arrivé à ce point, il nous semble opportun de rappeler nos constats du dernier chapitre, et d'en ajouter un nouveau.

D'abord, les grosses difficultés relationnelles sont toujours plutôt venues du Gard, aux aménagements encore perturbés dans l'Aigoual par leur passé mouvementé et une remise en ordre inachevée. Les rapports avec le parc de l'antenne ONF de Mende ont toujours été plus apaisés, avec un aménagement unique de qualité, étant donné les moyens.

Le « poids » des surfaces du Gard n'apparaît d'ailleurs dominant que pour le seul Aigoual domanial, la balance penchant nettement en sens inverse quand on prend en compte l'ensemble du domaine relevant du régime forestier dans le cœur du parc (nous ne disposons pas de chiffres pour la zone d'adhésion).

Enfin les échanges directs apparaissent à l'évidence facilités, s'ils interviennent tous entre Florac et Mende plutôt que Montpellier pour la partie Gard.

Pourquoi alors ne pas envisager à Mende, une antenne interdépartementale Gard-Lozère, il en existe déjà bien d'autres, elle pourrait prendre au moins en charge l'ensemble des surfaces soumises du cœur du parc. Pour celles de la zone périphérique, il faudrait d'abord en débattre.

Les rapports avec le parc d'un interlocuteur ONF local unique, très proche de lui par rapport à sa lointaine direction territoriale d'Aix-en-Provence s'en trouveraient déjà bien facilités, le parc ne pouvant plus jouer un département contre l'autre, et les agents gardois eux-mêmes devraient sans doute s'en sentir soulagés. Mais bien sûr, les exigences du PNC nécessiteraient de doter cette antenne de moyens renforcés, pour lui permettre notamment d'assumer pleinement la pratique plus coûteuse des aménagements en futaie irrégulière qui y sont souhaités, ce qu'elle est incapable d'assumer, rappelons-le, actuellement. Qui devrait prendre alors à sa charge ce supplément de prestation : un ONF peu argenté, ou le parc qui exige, avec l'aide des collectivités locales représentées à son CA ?

On pourrait certes alors pousser encore plus loin le raisonnement et considérer que l'État doit donner la priorité au parc dans son domaine délimité, en lui confiant la responsabilité d'approuver et de contrôler la mise en œuvre des aménagements en forêt relevant du régime forestier, et en même temps d'améliorer la biodiversité, seules leur mise en œuvre proprement dite et la gestion quotidienne étant confiées à l'ONF.

Mais resterait encore en balance le sort de la RTM, et le parc devrait alors de toute façon se doter de moyens complémentaires pour établir ou faire établir par l'ONF les aménagements en

forêt publique, puis les contrôler, ce qu'il ne peut faire non plus avec ses moyens forestiers actuels. Est-ce vraiment envisageable, quand on se souvient de l'épisode des *Recommandations* ⁽¹³⁾ ? Il est vrai qu'après 1997, il a pu trouver les moyens pour financer les actuels emplois de chef de service et de chargé de mission pour la forêt, mais depuis la RGPP l'a sans doute lui aussi frappé. De plus il aurait besoin alors de bien davantage. Est-ce vraiment envisageable dans la période difficile que le pays traverse ? Le parc en a-t-il même la volonté ? La forêt peut-elle devenir sinon sa priorité, au moins l'une des siennes ? Si l'on s'en tient aux déclarations publiques du président actuel du parc, au demeurant homme de bonne volonté, à l'occasion, je crois, de son élection le 12 avril 2010 ⁽¹⁴⁾, le parc n'aurait-il pas plutôt la volonté profonde, conforme à sa vocation culturelle cévenole, de réduire l'emprise de la forêt, et beaucoup de « bonnes » raisons pour le faire, déjà énumérées ?... Maintenant que l'avant-projet de charte est devenu public, ainsi que le rapport qui demande qu'il soit revu, dans le sens d'un durcissement de sa position face à une forêt trop présente dans un cœur habité, un rêve d'entente ne semble plus guère possible, d'autant que les exigences du ministère de l'Écologie, qu'elles soient considérées comme écologiques ou écologistes, mettent à bas toute perspective réelle d'augmentation ou même de maintien de la production forestière dans le parc, et tant pis pour la qualité de vie des Cévenols du parc, et la politique française en la matière. Il y a assez de place ailleurs...

Ce n'est donc pas encore demain que les rapports du parc avec la forêt s'écouleront comme « un long fleuve tranquille ». Souhaitons au moins qu'ils restent apaisés, pour que la forêt domaniale de l'Aigoual, cent ans après sa renaissance, puisse garder un avenir.

Le souvenir de Fabre doit rester vivace, comme une raison de plus pour ne pas baisser les bras. Et, malgré les nuages qui s'amoncèlent, souvenons-nous que le pire n'est jamais certain.

Jean-Claude GUÉRIN
Ingénieur général du GREF (e.r.)
15 rue Simone-Weil
F-75013 PARIS
(jean-cl.guerin@orange.fr)

Précision de la Rédaction pour la carte “Les statuts forestiers dans le parc national des Cévennes” parue dans la première partie de l'article (p. 472, n° 4, 2011) :

Les étiquettes de régions forestières font référence à l'ancienne typologie nationale des régions forestières (IFN) que l'on retrouve notamment dans les résultats départementaux du 3^e inventaire forestier (Lozère, IFN, 1995 ; Gard, IFN, 1995). De ce fait, une certaine hétérogénéité des dénominations subsiste, notamment pour “Hautes Cévennes, Lingas” ou “Hautes Cévennes”.

(13) Il faut tout de même rappeler que c'est l'ONF, sur l'injonction de l'État, qui a dû financer l'arrivée en 1994 dans le parc du premier forestier de terrain, sans doute jusqu'à la fin de 1997.

(14) « *S'associer, soutenir la culture, protéger la nature, gérer l'eau, vivre et habiter, favoriser l'agriculture, valoriser la forêt, dynamiser le tourisme, soutenir une chasse gestionnaire* ». Il y a plus qu'une nuance entre favoriser et valoriser, mais il est vrai aussi que le terme « gérer » aurait peut-être été encore plus inquiétant.

BIBLIOGRAPHIE

- BÉTOLAUD (Y.). — L'Épopée forestière de l'Aigoual. — *Bulletin d'Information de l'ONF*, n° 41, 1977, p. 12.
- BRAUN-BLANQUET (J.). — Essai sur la végétation du Mont Lozère, comparée à celle de l'Aigoual. — *Bulletin de la Société botanique de France*, 80^e session extraordinaire, 100, 1953, pp. 46-59.
- CORNU (P.). — Déprise agraire et reboisement, le cas des Cévennes (1860-1970). — *Histoire et Sociétés rurales*, n° 20, 2^e semestre 2003, pp. 173-201.
- COINTAT (M.). — Note sur l'histoire des forêts cévenoles. — 1975. — 5 p. (non publiées).
- Compte-rendu du Congrès de la Société forestière de Franche-Comté à Nîmes du 5 au 10 juin 1932. — *Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est*, t. XIX, n° 7, septembre 1932, pp. 351-460 (dont pp. 351-397 visite de l'Aigoual du 5 au matin du 8 juin).
- DEBAZAC (E.-F.). — L'Arboretum de La Foux. — *Revue forestière française*, n° 11, 1962, pp. 909-918.
- FIRBAS (F.). — Contribution à l'histoire postglaciaire des forêts des Cévennes méridionales. — *Station internationale de Géobotanique méditerranéenne et alpine*, n° 15, 1932, pp. 9-16.
- FLAHAULT (Ch.). — Georges Fabre. — *Bulletin de la Société d'Études des Sciences naturelles de Nîmes*, tome XL, 1912-1913, 20 p.
- FRANCÈS (R.). — La forêt domaniale de l'Aigoual. — *Forêt méditerranéenne*, t. VII, n° 1, 1985, pp. 3-26.
- GALZIN (J.). — Évolution du massif boisé de l'Aigoual. Rapport à l'ONF. — 1975. — 113 p. plus 21 tableaux.
- GUÉRIN (J.-C.). — Brève histoire du Corps. In : Des officiers royaux aux ingénieurs d'État dans la France rurale / ouvrage collectif AIGREF. — Ed. Tec et Doc Lavoisier, 2001. — pp. 27-44.
- GUÉRIN (J.-C.). — Georges Fabre, reboiseur de l'Aigoual. — *Bulletin d'Information du Groupe d'histoire des forêts françaises*, n° 28, 2009, 2 p.
- GUÉRIN (J.-C.). — Le Reboisement de l'Aigoual, une réussite. — *Cahier d'Études du Groupe d'histoire des forêts françaises*, n° 21, 2011, 6 p.
- KHANNE (M.). — Aigoual la forêt retrouvée. — film 2006, édité en DVD. — Aubenas : Ed. Artis, 2008.
- LARRÈRE (R.), LIZET (B.), BERLAN-DARQUÉ (M.), coordinateurs. — Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature. — Versailles : Éditions Quæ, 2009. — 236 p.
- LEMÉE (G.). — La Genèse du sol des pelouses culminales de l'Aigoual. — *Revue de géographie alpine*, t. 38, n° 1, 1950, pp. 177-181.
- MOLINES (L.). — Élaboration d'un plan d'actions pour le développement du traitement irrégulier dans le parc national des Cévennes. — Nancy : AgroParisTech ENGREF, 2009. — 129 p. (Mémoire 3^e année formation des ingénieurs forestiers) (document en ligne).
- NÈGRE (M.). — Les reboisements du Massif de l'Aigoual (Rapport). — *Mémoires de la Société d'Études des Sciences naturelles de Nîmes*, n° 3, 1931, 135 p.
- NOUGARÈDE (O.), LARRÈRE (R.), POUPARDIN (D.). — La Restauration des terrains de montagne de 1882 à 1913 : l'Aigoual et sa légende. — Communication au Colloque de Florac des 30 et 31 mai 1985. — 15 p.
- NOUGARÈDE (O.), POUPARDIN (D.), LARRÈRE (R.). — Le Reboisement de RTM de l'Aigoual, en Cévennes : épopée dissidente ou expérience d'avant-garde. — *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 59, 1988, pp. 111-123.
- ONF, Antenne Lozère. — Forêt domaniale de l'Aigoual. Révision d'aménagement forestier (2010-2024).
- ONF, DRONF Languedoc-Roussillon. — Projet de réorganisation des séries d'aménagement en forêt domaniale de l'Aigoual (Gard). — 2000.
- POUPARDIN (D.). — L'Observatoire de l'Aigoual. — *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 25, 1995, 18 p.
- POUPARDIN (D.), NOUGARÈDE (O.), LARRÈRE (R.). — La Constitution du domaine privé de l'État sur les hautes terres du Lingas et de l'Aigoual. — Rungis : INRA, 1988. — 147 p.
- ROL (R.). — Le Forestier devant la phytosociologie (texte de 1954). In : L'AFEF présente l'Écologie forestière enseignée par Philibert Guinier suivie par... . — Nancy : AgroParisTech ENGREF, réimpression 2009. — 12 p.
- ROL (R.). — Le Massif de l'Aigoual. Étude botanique et forestière. — *Bulletin de la Société botanique de France*, 80^e session extraordinaire, 100, 1953, pp. 38-46.

LE MASSIF DOMANIAL DE L'AIGOUAL, CENT ANS APRÈS GEORGES FABRE. Seconde partie (Résumé)

Le quatrième chapitre livre les bilans actuels pour le massif : politique, économique, social, écologique, en évoquant déjà « l'ombre » du parc. Le cinquième chapitre brosse l'histoire des aménagements et en trace les grandes lignes, distinguant les parties gardoise et lozérienne. Le dernier chapitre se consacre à l'histoire des rapports entre le parc et l'ONF gestionnaire des forêts soumises, dont celle domaniale de l'Aigoual, de loin la plus importante, avec à nouveau une distinction entre Gard et Lozère. Les conclusions, plus personnelles, reviennent d'abord sur les facettes du personnage Fabre et son souvenir, avant de s'interroger sur l'avenir de la forêt, au regard à nouveau de ses rapports incontournables avec le parc national, en formulant deux propositions.

THE STATE FOREST OF MOUNT AIGOUAL, A HUNDRED YEARS AFTER GEORGES FABRE. PART II (Abstract)

Chapter 4 provides current assessments for the forest: political, economic, social and ecological evaluations, mentioning the “shadow” cast by the National Park. Chapter 5 provides the background and brief description of works undertaken, making a distinction between the portion situated in the Gard and in the Lozère *départements*. The last chapter deals with the history of the relationship between the National Park and the French Forestry Board (ONF) which manages the state-run forests, including the Mount Aigoual State Forest, by far the largest, with a distinction begin made, here again, between the Gard and Lozère portions. The concluding chapter is more personal in tone and discusses the various facets of Fabre's character and memories people have of him speculating once again on the inescapable links between the forest and the National Park and making two proposals.
